Recherche nucléaire: 7ème programme-cadre Euratom pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire, 2007-2011

2005/0044(CNS) - 29/04/2009 - Document de suivi

Le présent rapport de la Commission évalue les progrès réalisés dans l'exécution du septième programmecadre de recherche européen (7^{ème} PC) et l'ampleur des tâches qui restent à accomplir pour réaliser totalement ses objectifs initiaux.

Selon les informations disponibles pour 2007 et 2008, le 7ème PC a connu un bon début :

- les réactions de la communauté scientifique à ses appels de propositions témoignent d'une forte demande pour la recherche à l'échelon communautaire. Près de 36.000 propositions ont été reçues, dont plus de 5.000 ont été admises à un financement. Le taux de participation global s'élève à 21,7% compte tenu des procédures de candidature en deux étapes ;
- la qualité du processus d'évaluation est reconnue, 91% des évaluateurs la jugeant égale ou supérieure à celle des évaluations nationales auxquelles ils ont participé.

Les méthodes nouvelles inscrites dans le 7^{ème} PC semblent porter leurs fruits :

- avec plus de 11.000 propositions reçues en réponse au premier appel, la réussite du Conseil européen de la recherche n'est plus à démontrer ;
- cinq partenariats public-privé à grande échelle des initiatives technologiques conjointes (ITC) ont été constitués en tant qu'entités juridiques indépendantes conformément à l'article 171 du traité CE: <u>IMI</u> (médicaments innovants), <u>ARTEMIS</u> (systèmes informatiques intégrés), <u>Clean Sky</u>, <u>ENIAC</u> (nanoélectronique) et <u>FCH</u> (piles à combustible et hydrogène);
- le nouvel instrument de financement avec partage des risques (IFPR) est fortement sollicité depuis son lancement en juin 2007, et 30 opérations faisant appel à l'IFPR ont été approuvées, le montant des prêts signés atteignant 2 milliards EUR au début de 2009;
- deux agences l'Agence exécutive pour la recherche et l'Agence exécutive du CER ont été créées pour assurer la gestion rationnelle du budget en expansion constante du 7^{ème} PC sans augmentation directe des effectifs au sein de la Commission;
- la participation au 7^{ème} PC a été simplifiée: un nouveau fonds de garantie a rendu inutiles la plupart des contrôles de viabilité financière ex ante; un guichet unique pour l'inscription permet de soumettre en une fois tous les documents juridiques requis.

Certains points restent à surveiller et demandent une poursuite de la réflexion :

- la participation relative des PME à l'ensemble des propositions retenues dans le cadre des programmes «Coopération» et «Capacités», calculée en fonction de la contribution communautaire demandée, se situe à 11% ;
- si les taux de participation au 7^{ème} PC sont inférieurs à la moyenne dans la plupart des nouveaux États membres, cette situation est compensée par des contributions financières plus élevées: les participants de l'UE-12 ont obtenu quelque 5% de la contribution totale demandée au titre du 7^{ème} PC, alors que la part de l'UE-12 dans le total des dépenses intérieures de R&D de l'UE-27 s'élève à 2,8%.

Conclusion: le 7^{ème} programme-cadre s'adapte actuellement pour aider l'UE à atteindre ses objectifs, à savoir la création d'une société de la connaissance à faible intensité de carbone. Il s'efforce d'augmenter son effet de levier sur l'investissement public et privé dans la R&D et de diversifier ses instruments afin de maximiser la valeur ajoutée européenne.

Le 7^{ème} PC reste un instrument essentiel pour promouvoir l'excellence scientifique et le développement technologique en répondant aux priorités des politiques de l'UE et aux besoins des entreprises et de la société. Le climat économique défavorable qui règne actuellement le rend d'autant plus important. Le 7^{ème} PC contribue au déploiement d'efforts de recherche soutenus, à la fois privés et publics, comme le démontrent les initiatives de partenariat public-privé concernant les voitures écologiques, les bâtiments économes en énergie et les usines du futur, lancées dans le cadre du <u>plan de relance européen</u>.

Afin de recueillir des conseils en vue d'améliorer et, le cas échéant, d'adapter le 7^{ème} PC, la Commission consultera un groupe d'experts indépendant, qui réalisera une évaluation intermédiaire du 7^{ème} PC. Son mandat devrait être adopté pendant l'automne 2009 et ses travaux devraient s'achever à l'automne de 2010.